

Avec déduction
proportionnelle de
2h de récréation sur
les horaires
hebdomadaires

Les horaires en cycle 2

Durée hebdomadaire de
la semaine : 24 h

Arrêté du 12 juin 2026 modifiant
l'arrêté du 9 novembre 2015

Mise en œuvre dès le CP pour
la rentrée 2026 et pour le CE1
et le CE2 dès la rentrée 2027

Environ 15 min de
récréation à
déterminer en fonction
de la durée effective
de la demi-journée
d'enseignement

Total de la
durée
annuelle des
enseignements
: 864 h

la durée
hebdomadaire des
enseignements par
domaine peut être
ajustée en fonction
des projets
pédagogiques menés.

Temps des récréations
à imputer de manière
équilibrée dans la semaine sur
l'ensemble des domaines
d'enseignement

@aliaslili : www.leblogdaliaslili.fr

Enseignements artistiques

durée hebdomadaire : 2h

1h50

durée annuelle : 72h

1h

durée hebdomadaire : 1h10

durée annuelle : 40h

sciences et technologie

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

durée hebdomadaire : 1 h 30

1h20

durée annuelle : 50 h

EMC : 30 min hebdomadaires
consacrées à des situations
pratiques favorisant
l'expression orale

Français

durée hebdomadaire : 10h

9h10

durée annuelle : 360h

10 h hebdomadaires consacrées à l'oral,
la lecture et l'écriture prenant appui sur
les différentes disciplines

Mathématiques

durée hebdomadaire : 5h

4h35

durée annuelle : 180h

Langue vivante

durée hebdomadaire : 1h30

1h20

durée annuelle : 54h

Education physique et sportive

durée hebdomadaire : 3h

2h45

durée annuelle : 108h

Activité physique quotidienne (APQ)

30 min les jours où il n'y a pas d'EPS

variée, ludique et adaptée au
contexte de chaque école

peut être fractionnée et combinée sur les
différents temps scolaires (y compris les
récréations) mais aussi périscolaires